[illegible] a été faite à la jeune artiste.

Nous n'analyserons pas longuement l'opéra *seri-bessque* sur lequel Halevy a écrit sa belle partition. *La Juive* a été jouée dans tous les pays avec un égal succès, et la mort de cette juive, fille d'un chrétien qui se laisse brûler dans une cuve — oh ! la vilaine mort ! — pour ne pas renoncer à la foi de ses pères, a fourni à Halevy l'occasion de composer quelques belles pages de plus pour la musique française. A quelque chose, malheur est bon!

Si Mademoiselle Brouchette a été applaudie, il serait injuste de ne pas constater le succès de M. Doria qui jouait Eléazar, et qui, ainsi que M. Guillabert (Le cardinal de Brogni) a été rappelé deux fois.

Mlle Olebeck, une chanteuse à la voix un peu criarde, accompagnait Mlle Brouchette, en chantant le rôle d'Eudoxie.

N'oublions pas l'orchestre qui a fait merveille sous la direction du maestro Lagye, toujours aussi imposant, et dont le baton continue son impeccabilité.

PIERRE KILEN.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 16 janvier 1890

L'affaire importante d'aujourd'hui est celle de Flament, Casterman et Glorieux.

On se souvient qu'une seconde audience, pour l'affaire Kindt et Flament, de Tourcoing a eu lieu, le 14 décembre dernier.

L'affaire Kindt et Flament est une affaire de détournement de laines, d'outils et de secret de fabrication, au préjudice de M. Rombaud, fabricant de tapis à Tourcoing.

Nous avons déjà donné des détails sur cette affaire.

Aujourd'hui ces trois prévenus sont inculpés de subornation de témoins aux audiences antérieures.

M. Guillemain, substitut, après avoir exposé les faits, demande l'application de la loi.

Les avocats de Flament et de Glorieux parlent à leur tour, et il est cinq heures et demie, lorsque le tribunal déclare qu'il rendra le jugement samedi 18 janvier.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mercredi 15 janvier 1890

ACCIDENT A TOURCOING

En avril 1889, M. Hercelle-Leruste, maître-zingueur à Tourcoing, faisait modifier les dispositions de son atelier et notamment y élevait un atelier. Des ouvriers de divers métiers y étaient donc réunis. Parmi eux, se trouvait Pierre Vandoorne, ouvrier menuisier qui rabotait les marches de l'escalier.

Celui-ci avait posé son banc dans l'atelier même de M. Hercelle-Leruste, parallèlement à une table sur laquelle les ouvriers de ce dernier découpaient des feuilles de zinc, et à 0,60 centimètres environ de cette table. Cette table massive, posée sur quatre pieds, longue de deux mètres et large d'un mètre, était munie d'un grand couteau tournant d'un côté sur un pivot et venant s'abattre sur les feuilles de zinc à découper. Pour faire contre poids aux coups de cette cisaille, un sommier était attaché au-dessous de cette table.

Or, le 19 avril 1889, vers neuf heures du matin, Vandoorne était à son travail, lorsque cette table bascula. Les feuilles de zinc qui y étaient déposées, glissèrent et vinrent l'atteindre à la jambe gauche qu'elles fracturèrent. Cette fracture compliquée du péroné et du tibia; se solidifia d'une façon vicieuse, de sorte que l'ouvrier est aujourd'hui estropié.

Attribuant l'accident dont il a été victime à l'imprudence de M. Hercelle-Leruste ou de ses autres ouvriers, il a assigné cet entrepreneur devant le tribunal de commerce de Tourcoing, pour s'entendre condamner à lui payer la somme de 8,000 francs de dommages-intérêts.

Il allègue qu'à la table destinée à découper le zinc, M. Hercelle-Leruste avait ajouté plusieurs planches soutenues seulement par des braconds et destinées à recevoir les feuilles de zinc à découper. Cinquante de ces feuilles, pesant ensemble 250 kilos, y étaient déposées. La table mal calée, mal établie, manquait d'équilibre. Sa chute est donc la conséquence de vice de construction. Elle a pu notamment être causée par un mouvement irréfléchi d'un des ouvriers préposés au découpage des feuilles de zinc et qui, en ce moment, s'étaient accroupis sous la table, pour relever les déchets de leur travail.

M. Hercelle-Leruste conteste ces allégations. Il soutient que la table n'avait point d'allonges et ne supportait pas un poids aussi considérable de feuilles. Il insinue que Vandoorne aurait été aperçu quelques instants auparavant, appuyé sur le coin de cette table et qu'il aurait bien pu provoquer lui-même l'accident en sautant brusquement dès qu'il aurait entendu la voix de M. Hercelle survenant.

D'autre part, ce dernier prétend avoir ordonné à Vandoorne de transporter ailleurs son banc, et que celui-ci, après s'être établi dans la cour, était revenu reprendre sa place dans l'atelier, commettant ainsi une imprudence. Au nom de la victime, on réplique que M. Hercelle-Leruste, en l'autorisant tacitement à revenir dans l'atelier, doit prendre sa part de cette imprudence.

A la suite d'enquête et de contre-enquête, le tribunal a décidé que l'accident a été provoqué par la chute de la table et que cette chute s'est produite par le défaut de fixité de cette table (elle n'a été solidement scellée à l'immeuble que depuis l'accident), et aussi en raison de l'impéritie des ouvriers du défendeur. Celui-ci a eu le tort de ne pas exiger le déplacement de l'établi de Vandoorne de l'atelier. Il doit donc répondre du dommage et, pour le réparer, il est condamné à payer au blessé une somme de huit cents francs avec intérêts judiciaires.

En appel devant la première chambre de la Cour, Me de Beaulieu, au nom de M. Hercelle-Leruste, ne pense pas que l'imprudence commise par son client, soit démontrée. Il conclut à l'exonération de toute responsabilité.

Me Devinemeux demande la confirmation quant au principe des dommages-intérêts et interjette appel incident pour tâcher de faire augmenter leur chiffre.

L'affaire est en délibéré.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

La société colombophile *les Visiteurs du Globe*, informe les amateurs que des expositions de pigeons-voyageurs ont lieu chaque dimanche au siège de la société, chez M. Desplechin, estaminet du 2e *Zouaves*, rue des Fossés.

NORD

Les invalidations. — M.M. Léon Renard, Plichon, Taillandier, Achille Adam, Godelle, Marius Martin, Amagat, Paulmier et Groussat, viennent de déposer une proposition de loi aux termes de laquelle il est ajouté à l'article 5 du règlement de la Chambre des députés un paragraphe additionnel ainsi conçu: Aucune invalidation ne peut être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des votants.

Dans l'exposé des motifs, les signataires de la proposition disent :

« La loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, par son article 10, établissant que « chacune des Chambres est juge de l'éligibilité de ses membres et de la régularité de leur élection », il ne saurait être question aujourd'hui d'abroger cette disposition qui ne pourrait être examinée à nouveau que par un Congrès; mais rien ne s'oppose à ce que la Chambre, édifiée par l'expérience sur les inconvénients de décisions de ce genre prise à une très faible majorité, n'adopte une proposition qui peut, suivant les circonstances, devenir une garantie précieuse pour chacun de ses membres. »

Distinctions honorifiques. — Par décision de M. le ministre de l'intérieur, les personnes dont les noms suivent ont obtenu une médaille d'argent pour avoir contribué à la propagation de la vaccine :

MM. Carlier, médecin-major de l'école des enfants de troupe, à Montreuil-sur-Mer; Chatain, médecin-major de 1re classe au 80e régiment de ligne à St-Omer; Mme Dujardin, sage-femme à Armentières; M. Duprey, médecin-major de 1re classe au 3e régiment du génie, à Arras, et M. Reumaux, docteur en médecine à Dunkerque.

Une plaisanterie d'un élève du collège à propos de l'influenza. — Un de nos confrères rapporte le fait suivant :

« Nous avons dit que le collège de Dunkerque avait été provisoirement licencié pour cause d'influenza. Les cours ont été repris lundi, et c'est à une fantaisie d'un de leurs camarades que les élèves du collège ont dû ces trois jours de vacances, sur lesquels ils ne comptaient guère.

« La semaine dernière, M. le recteur de l'Académie de Lille recevait une dépêche disant : « Dix professeurs collège malade et environ 150 élèves. Que faire? » Cette dépêche portait la signature de M. le principal du collège de Dunkerque, qui reçut l'ordre de licencier les élèves. Le principal obéit, en se demandant ce qui avait bien pu motiver cet ordre une douzaine d'élèves seulement étant indisposés; il écrivit au recteur, qui lui répondit en lui communiquant la dépêche. M. le principal n'avait rien signé. Tout s'expliqua alors, et l'ordre fut donné de reprendre aussitôt les cours. »

Le R. P. S. J. Perry, S. J. — La dernière éclipse de soleil a été l'occasion d'une perte sérieuse pour la science. Le savant directeur de l'Observatoire du collège de Stonyhurst, qui dirigeait l'expédition astronomique anglaise partie pour observer l'éclipse sur les côtes de la Guyane française, a succombé aux atteintes de la dyssenterie, aux îles du Salut, près de Cayenne.

Le R. P. Stephen Joseph Perry était né à Londres en 1833. Après avoir fait ses études en France au collège anglais de Douai, il entra dans la Société de Jésus en 1856.

En 1871, le Père Perry était élu membre de la Société royale de Londres; c'est jusqu'à présent le seul ecclésiastique, peut-être même le seul catholique qui ait eu cet honneur.

Depuis cette époque, il a publié de nombreux travaux, tant dans les *Philophical transactions* que dans les *Proceedings*. En 1868 et 1869, il fit, en France et en Italie de nombreuses observations, destinées à permettre la carte du magnétisme terrestre sur ces contrées.

Il avait été chargé par le gouvernement anglais d'observer le passage de Vénus sur le soleil, en 1874 et en 1882. Lors de la première de ces expéditions, le navire qui le portait à l'île de Kerguelen se trouva pris du centre d'un cyclone, et aurait infailliblement péri, s'il n'avait pas été un des plus solides bâtiments de l'amirauté anglaise. En 1886, 1887 et 1889, nouvelles expéditions pour aller observer des éclipses totales de soleil : la dernière lui a été fatale. Il ne sera plus là pour discuter les observations. Espérons que le bon Dieu, qui récompense tous les dévouements, lui aura fait miséricorde.

On a appris, d'autre part, que le capitaine de vaisseau qui commandait l'expédition anglaise envoyée sur l'autre bord de l'Océan, sur la côte occidentale d'Afrique, est également mort, succombant aussi à une attaque de dyssenterie.

Ces grands sacrifices n'ont pas été compensés par un résultat destiné à enrichir la science : On n'a pu prendre que quelques photographies du soleil sur les côtes de la Guyane française, et celles-ci n'ont qu'une valeur très médiocre.

L'asile de Bailleul. — Un journal républicain, l'*Echo du Nord*, publie les lignes suivantes : « Un arrêté préfectoral vient de nommer membre de la commission administrative de l'asile d'aliénés, M. Dufour, briquetier, en remplacement de M. l'abbé Coubronne, dont le mandat est expiré, et M. Périer fils, en remplacement de M. Périer père, décédé. Ce sont des nominations politiques, dictées par la Ligue républicaine de Bailleul, qui comptera désormais trois de ses membres sur les cinq administrateurs du premier asile de France. Les derniers actes administratifs de M. Sadoret n'ont donc pas démenti le système d'exclusivisme inauguré par notre ancien préfet. A la veille d'un changement de titulaire de la préfecture du Nord, il aurait été plus correct, ce nous semble, de surseoir à toute nomination. »

Bailleul. — On nous apprenons la mort de M. Ignace de Coussemaker, adjoint au maire de Bailleul, conseiller d'arrondissement, vice-président du Comité flamand de France, président de la société d'agriculture de Bailleul, décédé aujourd'hui (14 janvier) à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Vol à la cathédrale de Cambrai. — Un vol a été commis dans la nuit de mardi à mercredi à l'église métropolitaine.

Un bedeau de semaine s'en est aperçu hier matin à cinq heures.

Les voleurs ont commencé par éteindre le bec de gaz qui était allumé à l'un des piliers de la grille de de clôture faisant face à la rue du Petit-Séminaire; ils ont escaladé cette grille; ont enlevé un panneau mobile fermant le soupirail de la cave du calorifère, sont descendus par ce soupirail dans cette cave, sont remontés tout aisément dans le corridor de la sacristie, et ont pris une bougie, puis ils ont pénétré dans l'église.

La porte à deux battants était fermée par une targette.

Les voleurs ont soulevé la targette à l'aide d'un tournevis et ont facilement ouvert les deux vantaux.

Ils ont essayé de fracturer le tronc de la Ste-Vierge et n'y ont pas réussi; puis ils ont enlevé le tronc mobile placé près de la crèche : tronc qui a été retrouvé brisé sur l'Esplanade — ils ont secoué le tronc des séminaires et le trouvant vide, ils l'ont laissé en place; enfin, ils ont brisé l'encadrement du tronc des pauvres sans réussir à l'entamer car il est doublé de forte tôle.

Cela fait, ils ont dévissé la gâche de serrure fermant le petit portail, et ils sont partis par le chemin par lequel ils avaient pénétré.

Heureusement aucune effraction n'a été constatée sur les tabernacles.

On est à la recherche des coupables.

PAS-DE-CALAIS

L'influenza. — Loin de décroître, l'influenza ne fait que se propager et semble même sévir ici avec une nouvelle intensité. Mardi matin, plus de 900 absences étaient constatées parmi les ouvriers mineurs. La besogne des médecins de la Compagnie des mines de Lens est telle que l'un d'eux aurait, mardi dans la journée, visité 297 malades. Les divers établissements et magasins de la ville voient chaque jour leur personnel diminuer. Les écoles, quoique toujours ouvertes, et notamment les écoles maternelles, ne comptent plus guère d'élèves. Plusieurs cas graves sont signalés, par suite de complications ayant entraîné des bronchites ou fluxions de poitrine.

— L'École normale de jeunes gens d'Arras a été licenciée mercredi jusqu'au 27 janvier à midi. Simple mesure de précaution, d'ailleurs, aucun cas d'autant sérieux n'ayant été constaté à l'École.

Entre la France et l'Angleterre. — On vient de publier la statistique du trafic des voyageurs entre la France et l'Angleterre pendant l'année 1889.

Il y a eu 346,934 passagers par la ligne de Calais et Douvres, 183,179 par Dieppe et Newhaven et 110,023 par Boulogne et Folkestone, soit un total de 640,136 voyageurs.

Ces chiffres présentent sur l'année 1888 une augmentation de : 99,000 pour la ligne de Calais et Douvres, 114,180 pour la ligne Dieppe et Newhaven, et 5,185 pour la ligne Boulogne et Folkestone.

BELGIQUE

Mouscron. — *Garde-civique.* Les gardes-civiques qui ont une réclamation à faire, pourront la présenter au major le dimanche 26 janvier, à l'hôtel-de-ville, à 10 heures du matin.

— *Extraditions.* — On signale les extraditions de France en Belgique des nommés Kersten, condamné à 6 mois de prison pour s'être laissé corrompre dans l'exercice de ses fonctions de gardien de prison et Santens Vital, condamné pour tentative de meurtre.

— *Les fraudeurs.* — Deux douaniers français, de service au Ballon, la nuit, virent arriver sur eux quatre individus dont deux étaient porteurs de sacs remplis de café, les autres tenaient en laisse de grands chiens.

Avant que les douaniers eussent eu le temps de se mettre en garde, les chiens les avaient renversés et les mordaient rageusement. Pendant cette scène, les deux fraudeurs chargés de café avaient passé la frontière française et se croyaient hors d'atteinte. Mais un habitant, que le bruit fait par les chiens avait éveillé, s'était armé d'un gourdin et se mit à poursuivre les fraudeurs.

Seul contre ces deux individus, il serait peut-être parvenu à les arrêter si les molosses n'étaient venus le mettre hors de combat.

En tout cas, il avait eu le temps de donner un formidable coup de bâton sur la tête de l'un des fraudeurs et de le blesser grièvement.

Les deux douaniers ont été fortement mordus par les chiens, ainsi que la personne venue à leur secours.

Le fraudeur blessé a été transporté on ne sait où par ses compagnons.

Hérinnes. — Le nommé Pascal Fermont, âgé de 76 à 77 ans, journalier à Hérinnes, s'est suicidé en se pendant dans sa grange.

Pour accomplir son abominable projet, il avait dû monter sur une chaise et se lancer dans le vide, après s'être passé la corde au cou.

Liège. — Vol important. — *De notre correspondant de Liège.*) — Mme veuve Roman, demeurant rue d'Angleur, à Liège, vient d'être victime d'un vol important. Un hardi malfaiteur, après avoir escaladé le mur entourant la magnifique propriété habitée par cette dame, a brisé le carreau de vitre d'une fenêtre du rez-de-chaussée et a pénétré dans une salle où il a fait main basse sur toute l'argenterie qui avait servi à un grand dîner donné la veille et qu'on n'avait pas encore rangée.

Les objets soustraits consistent principalement en vaisselle en argent et en couverts du même métal. Ils ont, outre une valeur intrinsèque de plusieurs milliers de francs, un prix inestimable pour la propriétaire, car ils étaient pour la plupart des souvenirs de famille très anciens et auxquels Mme Roman tenait énormément.

Nouvelles grèves. — Charleroi, 16 janvier. — Aux charbonnages de Burg et de Trien Kaisin la grève a éclaté de nouveau par suite de contestations qui se sont produites entre les patrons et les ouvriers au sujet de l'application de la décision diminuant les heures de travail.

Aux charbonnages de Monceau-Fontaine et de la Société Générale, la grève a éclaté également.

Les deux sociétés avaient accordé, il y a quelque temps une diminution d'une heure de travail, et la journée avait été fixée à 10 heures.

Les mineurs prétendent qu'une nouvelle réduction doit leur être accordée, et que la journée doit être de 9 heures comme il a été décidé dans la réunion de lundi.

On croit que la grève s'étendra à tout le bassin.

Bruxelles. — A la Chambre, M. Bernaert a déposé un projet affectant 2,000,000 à la création, à l'occasion du 25e anniversaire du roi, d'une caisse de secours et de prévoyance pour les victimes du travail.

Emprunt de Tournai de 1886. — Au tirage du 15 janvier, les numéros 25, 29, 147, 167, 199, 240, 245, 382, 787, 889, 929, 949, 993, 1192, 1536, 1566, 1780, 1815, 2071, 2161, 2275, 2387, 2416, 2465 seront remboursables, au 31 de ce mois, par 500 francs.

Ville de Gand. — *Emprunt de 17 millions de francs (1868).* 85e tirage, 15 janvier 1890. Obligations remboursables le 15 février 1890. Le numéro 165,879, remboursable par 10,000 fr. ; les numéros 70,456, 168,472, par 1,000 fr., les numéros 96,514, 53,436, 154,187, par 500 fr.; les numéros 78,766, 149,145 par 250 fr.; les numéros 29,908, 70,127, par 200 fr.

CHOSES ET AUTRES

Une consultation. — Le docteur B... est un joueur acharné.

Quand on vient le quérir pour un malade, ce n'est qu'avec les plus grandes difficultés qu'il consent à s'arracher à ses chères cartes.

Dernièrement, il est appelé en toute hâte chez un de ses clients qui est à toute extrémité. Selon l'usage, le docteur commence par prendre le pouls du moribond et se met à compter :

— Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit... Puis, pensant toujours à son jeu, il continue :

— Neuf, dix... valet, dame et roi.

Le malade, qui l'écoutait avec anxiété, a été pris d'un tel accès de fou rire, que cela l'a sauvé et que huit jours après il était sur pied.

Le rire n'est pas toujours aussi heureux ; souvent on en meurt.

. . .

En visite.

La maîtresse de la maison cherche à éconduire poliment un visiteur quelque peu indiscret.

— Comme le temps passe vite dans la compagnie d'un homme d'esprit ! On dirait qu'il n'y a que cinq minutes que vous êtes ici: or, il y a déjà trois quarts d'heure bien comptés.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 16 janvier.* — Gabrielle Larivière, rue de la Redoute, 67. — Edmond Lingre, rue de Lannoy, fort Desert, 5. — Léopold Demeue, Quai de Marseille, 1. — Jules Laperre, rue des Anges, cour Puls, 7. — Marie Libbrecht, rue Cadeau, maison Bourgeois. — Auguste Declercq, Grande-Place, 2. — Gabrielle David, rue de Jemmappes, cour Vromen, 5. — Joseph Parent, rue des Anges, cour Dhout, 5. — Henri Politte, rue de l'Alma, 161. — Marguerite Morel, rue de la Halle, 27. — Jules Lepers, rue de l'Alma, fort Frasez, 33. — Marcelle Hivre, rue Sainte-Elisabeth. — *Déclarations de décès du 16 janvier.* — Ernest Vandeputte, 3 mois, rue du Moulin, 74. — Debevre, présenté sans vie, rue des Longues-Haies, cour Grau, 1. — Françoise Duchateau, 57 ans, rue de la Basse-Masure, cour Agache, 7. — Léonard Castelain, 5 ans, rue de Condé, maison Loridan, 3. — Camille Deblauwe, 2 ans, rue d'Alger, cour Foveau, 7. — Emile Bataille, 1 mois, rue de l'Alma, cour Fraignac, 6. — Théodore Hertelet, 63 ans, rue de Denain, 21. — Gabrielle Braeaval, 6 mois, rue du Tilleul, chez Senneville. — Victorine Provoyeur, 26 ans, dévideuse, rue Malplaquet, 11. — Victorine Monier, 9 mois, rue des Champs, cour Ladsous, 9. — André Millet, 3 mois, rue de Lannoy, 432. — Léopoldine Bosquillon, 29 ans, Hôtel-Dieu. — Louis Pratte, 78 ans, Hospice-Civil. — Desmettre, présenté sans vie, rue Bernard, cour Duquesnoy, 11.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 15 janvier.* — Jean Delhoute, rue du Clocher. — Gabriel Ghesquière, rue Solférino. — Pierre Dessauvages, rue du Casino. — Louis et Julia Bachelet, jumeaux, rue des Pimlempins. — Oscar Campheyn, rue du Blanc-Seau. — Marie Dhont, rue d'Anvers. — Zoé Delcroix, rue du Calvaire. — Raphaël Robert, rue du Prince. — *Du 16.* — Maurice Vanneste, rue des Coulons. — Valentine Parmentier, rue du Prince. — Alice Gautier, boulevard Gambetta. — Louis Desrousseaux, rue Masquelier. — Jeanne Dhalluin, rue de Dunkerque. — Victor Delemarle, à l'Epinette. — Pierre Vermersch et Emile Decler, rue du Tilleul. — *Déclarations d'décès du 16 janvier.* — Jules Gruart, 75 ans 3 mois, sans profession, rue de Renaix. — Thérèse Balois, 60 ans, sans profession, rue de la Blanche-Porte. — Alphonse Vanderplaetse, 3 mois, à la Marlière. — Ernestine Zamirson, 72 ans 9 mois, sans profession, rue de la Blanche-Porte. — Marie Bannet, 81 ans 11 mois, sans profession, rue de Lille. Pierre Leruste, 1 an 4 mois, rue de la Tossée. — Thérèse Trachet, 71 ans, sans profession, rue des Poutrains. — *Du 16.* — Rosine Delbarre, 5 mois, rue du Nicot. — Aloys Loconte, 40 ans, tisserand, rue des Phalempins. — Jean Vanhoenaker, 58 ans 4 mois, rue des Anges. — Maria Mouton, 2 mois, rue de la Cité. — Mathilde Dessauvage, 93 ans 3 mois, rue du Flocon. — Charlotte Pro, 75 ans 1 mois, Hospice Civil.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille HERTELET-BERNARD qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Théodore HERTELET, décédé à Roubaix, le 16 janvier 1890, dans sa 64e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 18 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Denain, 21 (Moulin-de-Roubaix).

Les amis et connaissances de la famille PRATTE-LECOURT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis PRATTE, décédé à Roubaix, le 16 janvier 1890, dans sa 79e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le samedi 18 courant, à 3 heures en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice civil.

Les amis et connaissances de la famille D'HALLUIN-VARRASSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Jules-Désiré-Jean-Joseph D'HALLUIN, décédé à Mouveaux, le 17 janvier 1890, à l'âge de 3 mois et 6 jours, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange solennels, qui auront lieu le dimanche 19 courant, à 3 heures 1/2, en l'église de Mouveaux. — L'assemblée à la maison mortuaire, place de Mouveaux.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Roch du Blanc-Four, à Roncq, le lundi 20 janvier 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Barbe-Thérèse CASEMIERE, veuve de M. Pierre-Joseph CORNARD, décédée pieusement à Roncq, le 10 décembre 1889, dans sa soixante-dix-huitième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BIBLIOGRAPHIE

Introductio in Corpus juris canonici, par Mgr Lauri, professeur à l'Université de Vienne. — 1 vol. in-8°, chez Herder, Fribourg-en-Brisgau.

La maison Herder, qui a conquis en Allemagne et à l'étranger une grande illustration par ses ouvrages de science ecclésiastique, offre aujourd'hui au public le beau livre de Mgr Lauri.

L'éminent professeur de l'Université de Vienne nous parle d'abord du *Décret* de Gratien qui a régi pendant des siècles l'enseignement du droit canonique. Les universités d'Italie et de France l'avaient pris comme texte de leurs leçons. Mgr Laurin en retrace avec une grande netteté des sources, la forme originale, les matériaux qui y sont entrés et l'influence si grande que le *Décret* a exercée sur le droit ecclésiastique : il en détermine ensuite la valeur actuelle et l'utilité. Nous recommandons les chapitres VII et VIII aux prêtres, pour qui ce vénérable monument du droit ne rappellerait que des textes barbares et sans intérêt.

Malgré son mérite incontestable, beaucoup d'erreurs s'étaient glissées dans l'œuvre de Gratien : le droit pontifical s'était enrichi de nouvelles lois. Saint Raymond de Pennafort, après un travail compliqué auquel nous fait assister Mgr Laurin, présente à Grégoire IX les *Décrétales*, qui auront désormais force de loi. Le *Sexte*, les *Extravagantes* compléteront ce code de droit canonique.

Mgr Laurin appartient à cette illustre école des Friedberg, des Philipps, des Nunsen et des Schulte qui ont rendu des services éminents à la science ecclésiastique. Nous trouvons chez le docte professeur de Vienne une critique historique puisée aux meilleures sources, une grande sagacité dans des points à éclaircir, des notes savantes pleines de documents précieux et qui composent une partie considérable de l'ouvrage.

C'est un véritable trésor pour le canoniste. — Le style est d'une bonne latinité; tout au plus pourrions-nous relever çà et là quelques expressions qui, sans être inexactes, ne paraissent pas appartenir au droit canonique de la bonne époque. Ainsi, l'auteur a plusieurs chapitres intitulés : *Fata, Decreti, Fata, Decretalium*, etc., etc. Ce mot *fata* rappelle plutôt la langue poétique et littéraire que celle du droit. Nous préférerions tout simplement *historia*.

Après cette remarque, qui n'ôte rien au mérite de l'ouvrage, signalons l'Introduction au droit civil romain, qui termine l'ouvrage. Que le lecteur relise avec soin les pages consacrées au travail de l'Eglise sur le droit romain et aux emprunts qu'elle a faits à cette admirable législation, appelée la *raison écrite*. Nous félicitons l'auteur d'avoir fait comprendre l'importance du droit romain pour compléter la science du canoniste.

» Le livre de Mgr Laurin sera bientôt entre les mains des prêtres studieux. Ceux-ci sauront vite discerner, au milieu de tant de publications superficielles et hâtives, celles qui sont les produit d'une science de bon aloi et d'une étude approfondie du sujet.

Le chanoine ALLEGRE,
Docteur en théologie et en droit canon.

Les personnes qui souffrent de mauvaises digestions, de renvois de gaz, de gonflement de l'estomac ou des intestins, de maux de tête et de somnolence après les repas, sont assurées de trouver un soulagement immédiat dans l'emploi des PERLES DE PEPSINE PURE, de CHAPOTEAUT. 42039—21180

A. BOUTRY, ENTREP.
36, rue de l'Espérance, Roubaix
TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
SPÉCIALEMENT :
VOIRIE : Pavages, Sables et Graviers
NIVELLEMENTS DE TERRAINS
AVEC GRAND MATÉRIEL
Fourniture et pose de voies ferrées
BATIMENT : Couverture, Zinguerie et Plomberie
Réparations. Grande célérité

L'anémie, les pâles couleurs, les maux d'estomac, l'appauvrissement du sang, les époques difficiles, les pertes blanches ont besoin, pour être guéries rapidement, du fer à l'état soluble et de phosphates; on les trouve réunies dans le PHOSPHATE DE FER LIQUIDE DE LERAS, toujours très recherché pour les enfants et les jeunes filles qui se développent difficilement, sont fatigués par la croissance et privés d'appétit. 42038—21179

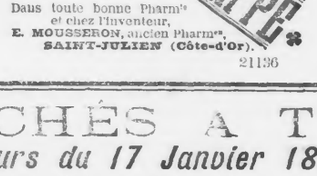

Aux premiers symptômes, prendre le SIROP MOUSSERON souverain contre ces Maladies et contre les Affections de Gorge ou de Poitrine : RHUMES, TOUX, BRONCHITES, etc.
Plus de 30 ans de SUCCÈS
1f50 et 2f50 le Flacon
Médailles d'OR
Grand Prix Vre Eme
Dans toute bonne Pharme et chez l'Inventeur,
E. MOUSSERON, ancien Pharme,
SAINT-JULIEN (Côte-d'Or).
21136

Sommeil calme et apaisement de la douleur, telle est la devise du **Sirop de Follet** qui triomphe de l'insomnie, quelle qu'en soit la cause, fièvre, maladies, névralgies, maux de tête, toux de l'asthme, de la bronchite, de la grippe, etc.

Le **Sirop de Follet** donne le sommeil vrai, celui de la nature, sans trouble, sans malaise, sans danger; le sommeil qui est le repos calme du corps et de l'esprit. Dans un flacon de **Sirop de Follet**, il y a cinq ou six nuits d'un repos complet, naturel et réparateur, et le flacon coûte 3 fr. dans toutes les pharmacies. 21177d

GOFFIN et GABEREL
48, Rue de l'Epeule, Roubaix
ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENTS
MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES
PIERRES & MARBRES
SIMILI PIERRE, PLAFONNAGE

Prévenez le mal

Pour vous préserver de l'*Influenza* et des complications si graves qu'elle amène, nous ne saurions trop vous redire : faites un usage régulier des **PILULES GICQUEL**. Elles dégageront l'estomac et les intestins, et elles empêcheront les poumons de se congestionner. 21178d

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE
Sirop Laroze
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.
20559

MÉDECINE *Maladies* de la *Gorge* de *Voix* et de la *Bouche*, effets pernicieux causés par le traitement *mercuriel* et le *tabac*. — Faites usage des **Pastilles de Dethan**, au sel de Bethollet. La boîte, **2 fr. 50**.

Maladies de l'*estomac* et des *intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, diarrhée, coliques*, etc. — Faire usage des **Pastilles** et des **Poudres de Paterson**, au bismuth et magnésie. Pastilles : **2 fr. 50**; Poudre : **5 fr.**

Appauvrissement du sang, faiblesse de tempérament, manque d'appétit, fièvres, maladies nerveuses. — Faites usage du **Vin de Bellini** au quinquina et colombo, *fortifiant, digestif, fébrifuge* et *anti-nerveux*, il est recommandé aux *enfants*, aux *femmes délicates* et aux *personnes affaiblies par l'âge*, la *maladie* ou les *fatigues de toute nature*. La bouteille **4 fr.**

DETHAN, pharm., 23, rue Baudin, Paris, et à dans les principales pharm. de France. 1888

MARCHÉS A TERME

Cours du 17 Janvier 1890

LAINES PEIGNÉES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés laines-mères de La Plata et de l'Uruguay — TYPE SUPRA IRRÉDUCTIBLE — Cours de la veille	TYPE SUPRA IRRÉDUCTIBLE — Cours du jour	QUALITÉ PEIGNE DE FABRIQUE 1 — Cours de la veille	QUALITÉ PEIGNE DE FABRIQUE 1 — Cours du jour	QUALITÉ PEIGNÉ COURANT 2 — Cours de la veille	QUALITÉ PEIGNÉ COURANT 2 — Cours du jour	ANVERS (par voie télégraphique) — Peignés Buenos-Ayres — Français A — Cours de la veille	Français A — Cours du jour	Français G — Cours de la veille	Français G — Cours du jour	Allemands B — Cours de la veille	Allemands B — Cours du jour	Allemands M — Cours de la veille	Allemands M — Cours du jour
Janvier	.... »	.... »	6.32 ¼	6.32 ½	.. .	6.02 ½	6.00 »	6.05 »	6.35 »	6.35 »	6.17 ½	6.40 »	6.55 »	6.55 »
Février	.... »	.... »	6.17 ½	.. . »	5 97 ½	5 92 ½	5.90 »	6.00 »	6.35 »	6.35 »	6.07 ½	6.07 ½	6 55 »	6.55 »
Mars	6 17 ½	6.17 ½	6.12 ½	6 12 ½	5.90 »	.... »	5.90 »	5.90 »	6.35 »	6.35 »	6.05 »	6.05 »	6.45 »	6.45 »
Avril	.... »	.... »	6.10 »	6 10 »	5.90 »	.. . »	5.90 »	5.90 »	6.35 »	6.35 »	6.05 »	6.05 »	6.45 »	6.45 »
Mai	.... »	.... »	6.07 ½	6.07 ½	5.85 »	5.90 »	5.90 »	5.90 »	6.35 »	6.35 »	6.05 »	6.02 ½	6 42 ½	6.42 ½
Juin	.... »	.... »	6 07 ½	6 05 »	5.85 »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	6 05 »	6.02 ½	6.40 »	6.40 »
Juillet	.... »	.... »	6.05 »	.... »	5.85 »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	6.05 »	6.02 ½	6 40 »	6.40 »
Août	.... »	.... »	6.05 »	6 05 »	5.85 »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	6.05 »	6 02 ½	6 40 »	6.40 »
Septembre	.... »	.... »	.... »	6.05 »	5 85 »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	6.05 »	6.02 ½	6.40 »	6.40 »
Octobre	.... »	.... »	6.05 »	6.05 »	5.85 »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »
Novembre	.... »	.... »	6 05 »	6.05 »	5.85 »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »
Décembre	.... »	.... »	6.05 »	.. . »	5 85 »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »

LAINES PEIGNÉES — LAINES BRUTES

| MOIS de LIVRAISON | LEIPZIG (par voie télégraphique) — TYPE B — Peigné Buenos-Ayres correspondant au type B d'Anvers — Cours de la veille (MARCKS) | TYPE B — Cours du jour (MARCKS) | TYPE C — Peigné Buenos-Ayres correspondant au type M d'Anvers — Cours de la veille (MARCKS) | TYPE C — Cours du jour (MARCKS) | REIMS (par voie télégraphique) — Buenos-Ayres et Montevideo — 1 QUALITÉ PEIGNÉ DE FABRIQUE — Cours de la veille | 1 QUALITÉ PEIGNÉ DE FABRIQUE — Cours du jour | 2 QUALITÉ PEIGNÉ COURANT — Cours de la veille | 2 QUALITÉ